

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 148

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demandes de garantie d'emprunt formulées par les S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations et Domicil devenues Unicil suite à la fusion-absorption en date du 27/06/2017.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

En juin 2017, les sociétés S.A. PHOCEENNE D'HABITATIONS et S.A. NOUVELLE d'HLM de MARSEILLE ont été absorbées par la S.A. DOMICIL (assemblées extraordinaires desdites sociétés réunies le 27 juin 2017). Celle-ci a ensuite pris le nom d'UNICIL.

Ainsi, le présent rapport concerne six demandes de garantie d'emprunt issues de la S.A. d'HLM UNICIL dont 5 ont été formulées auprès du Conseil Départemental par la S.A. PHOCEENNE D'HABITATIONS et la dernière par la S.A. d'HLM DOMICIL juste avant cette fusion. Celle-ci est prise en considération dans la rédaction des termes de la délibération de garantie d'emprunt.

Ainsi, le montant total des garanties d'emprunt intéressant ce rapport représente 2 701 034,10 € soit 45% d'un volume d'emprunt d'un montant total 6 002 298,00 €

Celles-ci intéressent le secteur du logement social (deux programmes d'acquisition V.E.F.A classique pour 28 logements au total, deux autres programmes concernant 22 logements en usufruit locatif et deux programmes de réhabilitation).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la S.A. d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 52 218 630,79 € Cet encours représente 4,32% de l'encours garanti des organismes HLM et 3,90% de l'encours total garanti. S'agissant de la S.A. d'HLM DOMICIL, son encours auprès du Département au 01/01/2017 représente 26 077 256,67 €, soit 2,16% de l'encours garanti des organismes HLM et 1,95% de l'encours total garanti.

Chacune de ces garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL